

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/15

30 novembre 1999

DU COMMERCE

(99-5190)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

NORVÈGE

Déclaration de M. Knut Vollebæk Ministre des affaires étrangères

Le système commercial multilatéral a fait ses preuves. Ce système a largement contribué aux progrès réalisés par une grande partie du monde, ces 50 dernières années, grâce à l'application de règles contraignantes, des principes de non-discrimination et du traitement NPF, ainsi qu'à la poursuite de la libéralisation des échanges. Je ne parle pas uniquement en termes de croissance économique, je pense aussi aux conquêtes sociales, à l'emploi et à la stabilité politique induits par la prospérité. Saurons-nous maintenir la dynamique de ce succès? Cela dépendra de notre capacité à donner au système commercial international les moyens de relever les défis futurs.

Nous pensons que l'ouverture d'un nouveau cycle complet de négociations serait le meilleur moyen de servir les intérêts des Membres de l'OMC et du système commercial international. En plus du programme incorporé, nous avons beaucoup d'importantes questions à régler. Les négociations, devraient porter en priorité sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, c'est-à-dire pour une large gamme de produits industriels, y compris les produits à base de poisson. Il conviendrait également d'aborder les questions des mesures antidumping, de la facilitation des échanges et des politiques en matière de concurrence.

Pour la Norvège, les considérations autres que d'ordre commercial associées à une agriculture multifonctionnelle sont de la plus haute importance. Au cours du Cycle d'Uruguay, nous sommes convenus de poursuivre les négociations sur l'agriculture sur la base de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Comme tous les Membres de l'OMC, la Norvège est attachée au respect des obligations découlant de cet article. Nous constatons avec inquiétude que la rédaction de la Déclaration ministérielle a été considérablement ralentie par les tentatives qui ont été faites pour y inscrire des objectifs spécifiques, ce qui revient en fait à préjuger des résultats des négociations que nous devons entamer l'année prochaine.

Le secteur des services revêt une importance toujours plus grande dans les échanges mondiaux. Nous nous réjouissons de constater que les participants paraissent largement s'entendre sur la manière d'aborder les négociations en matière de services.

Par ailleurs, le prochain cycle de négociations devra permettre d'avancer plus concrètement vers la réalisation de l'objectif du développement durable. Les questions environnementales devront être intégrées à tous les aspects des négociations sous forme de principe horizontal. J'encourage vivement les Membres à procéder à des études environnementales des secteurs sur lesquels porteront les négociations.

Le système connaît également d'importantes difficultés systémiques auxquelles nous devons collectivement nous attaquer au moment de définir la ligne de conduite de l'Organisation. Trois grands aspects doivent être mis au centre du débat: la cohésion, la crédibilité et la légitimité.

La cohésion du système doit être accrue, ce qui suppose que des mesures sérieuses soient prises pour intégrer davantage les pays en développement dans l'économie mondiale. Il est primordial à cet égard de garantir la participation effective de tous les pays en développement Membres de l'OMC, en prêtant une attention particulière aux besoins des PMA. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'élargir l'accès aux marchés en franchise de droits pour les produits en provenance des PMA. Nous sommes également prêts à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay.

Nous devons améliorer la fourniture de l'assistance technique liée au commerce, en nous fixant pour objectifs le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Je demande instamment aux Membres de soutenir la proposition visant à garantir que l'assistance technique fournie par l'OMC soit financée par le budget ordinaire de l'Organisation. Nous devons prendre une décision concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement, et nous sommes disposés à mettre en œuvre les dispositions existantes ainsi que de nouvelles dispositions. En ma qualité de cofondateur du Centre consultatif sur la réglementation de l'OMC, j'encourage les autres Membres à se joindre à cette importante initiative.

La crédibilité du système exige plus de transparence et d'ouverture. Il convient par ailleurs de prendre au sérieux les craintes de l'opinion publique en matière d'environnement, de santé, d'emploi, de culture et de protection des intérêts des consommateurs.

Le système commercial doit également faire mieux connaître les normes fondamentales du travail, tout en veillant à ce qu'elles ne soient pas utilisées de manière abusive à des fins de protectionnisme. Il est par conséquent nécessaire que le dialogue s'instaure entre pays industrialisés et pays en développement en ce qui concerne les normes fondamentales du travail.

Il est en outre nécessaire d'élargir la portée du système commercial multilatéral fondé sur des règles. La légitimité du système tient au fait qu'il touche tous les aspects du commerce international. Il faut donc qu'il se développe en harmonie avec un monde en rapide évolution.

Nous nous réjouissons de la récente évolution des négociations en vue de l'accession de la Chine. En accédant, la Chine entraînera un important élargissement de l'OMC. À l'Est, notre voisine la Russie négocie également son accession, et nous avons bon espoir que ces négociations ainsi que les négociations avec d'autres candidats à l'accession auront une issue heureuse, faisant de l'OMC un organe véritablement universel.
